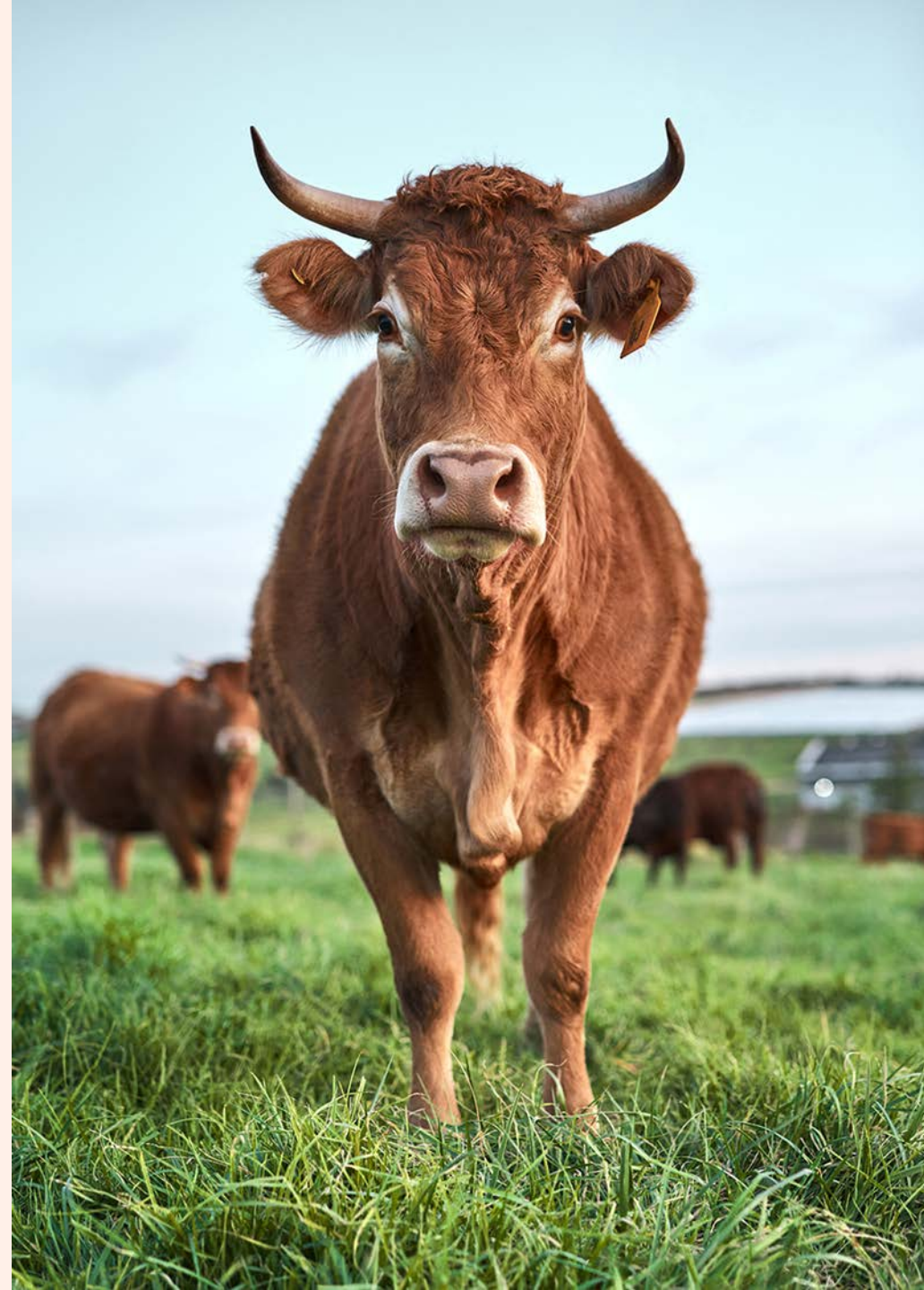


Programme d'aide financière pour une agriculture engagée dans la réduction du phosphore

2025-2027

Le nouveau programme en BREF!

1. **Territoire visé** : l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska
2. **Objectif**: cibler en priorité les actions ayant un impact sur la réduction du phosphore
3. **Fonds disponibles** : Un montant annuel de 25 000 \$ provenant du Fonds vert de la MRC pour les années 2025 à 2027, représentant un montant total de 75 000 \$.



MESURE 1

Parcelle zéro phosphore minéral au démarrage en culture de maïs-grain

Critères:

- La parcelle doit mesurer un minimum de 0,5 ha
- Utiliser des engrais minéraux phosphatés depuis au moins 2 ans dans le démarreur.
- Avoir un accompagnement agronomique (PAEF et suivi du rendement)

Producteur - compensation pour la perte potentielle de rendement : **350\$ pour 0,5 ha ou 700\$ pour >1 ha**

Agronome - paiement des honoraires agronomique (accompagnement du producteur et le suivi des rendements): **maximum de 850 \$+ frais de transport**



MESURE 2

Implantation d'une culture de couverture

Critères:

- La culture ensemencée doit être différente de la culture principale de l'année précédente et future
- La culture doit couvrir le sol durant l'hiver
- La culture peut être fauchée à l'automne en laissant une hauteur minimale de 15 cm

Un maximum de **50\$/ha** sans acquisition de semences et de **100\$/ha** avec achat de semences.

Aide financière maximale de **3000\$/an/entreprise**



Informations complémentaires



Le formulaire de demande et le règlement complet encadrant le programme sont disponibles sur le site de la MRC à : **Haute-yamaska.ca**



Pour être admissible au programme le demandeur doit avoir une entreprise agricole ou louer un immeuble agricole en Haute-Yamaska.



Les demandes d'aide financière doivent être transmises au plus tard **le 31 mars de l'année suivant** la réalisation des dépenses admissibles.

QUESTIONS? MERCI

Haute-Yamaska.ca

egroulxtellier@haute-yamaska.ca

